

Comité Social d'Administration Alimentation 11 octobre 2023 COMPTE-RENDU

Paris, le 12 octobre 2023

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Clio Lepri.

La séance a commencé avec les déclarations liminaires des organisations syndicales, auxquelles l'administration a répondu :

L'augmentation des menaces sanitaires, avec notamment la MHE (maladie hémorragique épizootique), rappelle la vigilance nécessaire et la préparation aux menaces ; c'est pourquoi, sur le dialogue budgétaire, il a été prévu de renforcer les moyens en centrale avec la création d'une cellule spécifique et l'ouverture d'un poste de directeur de la gestion des épizooties (8 ETP).

Sur l'augmentation des contrôles conditionnalité en cours d'année 2023, la DGAL répond que la demande (européenne) est arrivée tardivement, suite à l'étude des dossiers PAC. La DGAL a proposé, pour absorber ces contrôles, de reporter d'autres contrôles non soumis à conditionnalité et a prévu des renforts d'équipe grâce à des vacataires. L'objectif était de répondre à cette demande réglementaire et ne pas laisser de côté les contrôles de produits phytopharmaceutiques et santé des végétaux.

Concernant les Jeux Olympiques 2024, l'exercice en cours actuellement avec la coupe du monde de rugby permet de dimensionner les besoins pour les JO. En fin d'année, la DGAL prévoit un approfondissement des lignes directrices données pour les contrôles et de mettre en regard ce qui sera attendu des agents en centrale et en services déconcentrés. Les agents pourront savoir à ce moment-là s'il y aura un travail supplémentaire. Comme prévu en interministériel, des primes spéciales seront prévues (primes prévues dans le cas de gestion de crise ou d'évènement exceptionnel).

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

Police sanitaire unique

Pour rappel, faisant suite à la réforme SSA et à la mise en œuvre de la police sanitaire unique, une augmentation de + 80 % des contrôles en remise directe et + 10 % sur la transformation a été prévue et devrait être assurée par le biais d'une délégation et de + 190 équivalents temps plein (60 issus de la CCRF, 90 ETP de création nette, 40 ETP complémentaires au PLF 2024 pour le contrôle et suivi délégation en cours de recrutement).









Un budget de 38,3 millions pour la délégation et une clause de revoyure sur les ETP courant 2024 sont prévus.

La prochaine échéance pour le 1^{er} janvier 2024 verra la DGAL désormais seule compétente pour la mise en œuvre de la politique de sécurité sanitaire des aliments ainsi que le démarrage de la délégation d'une partie de la remise directe et des PSPC (plan de surveillance et plan de contrôle).

La méthode d'inspection est à construire pour l'analyse de risque sanitaire pour les nouveaux produits : denrées végétales et d'origine végétale, compléments alimentaires... La formation INFOMA est en cours de préparation pour ces domaines. Une formation pour les chefs de service avec l'ENSV au premier semestre 2024 portant sur la délégation sera également dispensée.

Deux applications utilisées par la CCRF seront mises à disposition pour les agents mais la DGCCRF a exprimé le fait qu'elles étaient vouées à disparaitre (SORA et Téléicare). Le ministère doit travailler sur le déploiement de nouvelles applications en remplacement de celles-ci, en faisant appel à des starts-up d'Etat pour la gestion des évènements sanitaires, la gestion compléments alimentaires, la gestion des plans de surveillance et des plans de contrôle.

A compter du 1^{er} janvier 2024, il est prévu annuellement 75 000 inspections déléguées, 5 à 20 000 contrôles de retraits-rappels, 18 000 prélèvements d'échantillons. Pour le maintien de la compétence, il y aura toujours des inspections en remise directe dans les services déconcentrés (de l'ordre de 25 000 comme réalisés actuellement).

Pour la remise, 4 types de délégataires ont répondu à l'appel d'offre : Véritas-APAVE, SILLIKER, GIP INOVALYS, GIP Inovalys-Gip Centre. Pour les PSPC, le nombre de délégataires est plus important mais trois régions n'ont pas été pourvues en août : Corse, Grand Est, Haut de France. Elles ont fait l'objet d'une republication et il ne reste désormais que la Corse. La DGAL doit voir si les PSPC peuvent être repris par les DDPP, à hauteur de 0,3 ETP pour 200 PSPC. Une formation sera délivrée au 5 décembre pour les coordinateurs des délégataires en région concernant les PSPC. Ils auront ensuite la charge d'aller former les agents dans leur région. Il est prévu une journée de formation sur les PSPC et 4 jours pour les contrôles officiels en remise directe et sur l'effectivité des retraits/rappels.

L'UNSA a ré-insisté sur la volumétrie nécessaire chez le délégataire pour assurer ces missions et sur la nécessité d'avoir des systèmes d'information performants pour une meilleure efficacité.

Une feuille de route a été établie sur les moyens informatiques à déployer en séquençant les travaux pour prioriser les systèmes sur la PSU: Résytal, SIGAL et sur les deux logiciels issus de la CCRF. Aucune garantie n'est donnée que tout sera prêt au 1^{er} janvier.

Présentation de l'audit CGAAER sur les FREDON

A la demande du cabinet du ministre, le CGAAER a réalisé en 2022 un audit sur la délégation aux organismes du domaine végétal. La DGAL souhaitait vérifier que le processus était conforme, que le contrôle de la délégation était assuré, l'objectif étant également de formuler des préconisations pour améliorer le processus. Il est en effet nécessaire de garantir pour la sécurité sanitaire des aliments une réponse adaptée à un risque sanitaire, le respect de la réglementation européenne, une bonne conduite du pilotage. Les régions auditées étaient les suivantes : Grand-Est, Occitanie, PACA et Pays de la Loire, ainsi que FREDON France.

Il a été relevé lors de cet audit les points suivants :

- une différence d'actions entre les SRAL, ce qui n'est pas illogique car ils rencontrent des maladies différentes en fonction du climat et de l'activité, mais ce qui induit aussi une délégation à des niveaux différents et donc un coût/jour plus élevé pour certains :
- un calendrier de conventionnement annuel parfois très long : trésorerie tendue en début d'année du délégataire (crédits bancaires, recrutements mis en attente) ;

- un contrôle financier disparate, certains agents des SRAL n'étant pas à l'aise sur le contrôle financier. Il s'est avéré que le coût/jour était quasi similaire partout (aux environs de 350 €) ;
- une organisation par sections départementales : le travail étant bien suivi quand même mais avec un risque de dépendance de l'organisation du délégataire ;
- une nécessité d'amélioration des compétences financières et comptables des agents SRAL ;
- un niveau d'échange à améliorer sur les délégations autres que les FREDON : ONF, CTIFL et interprofession des semences.

En conclusion, la maitrise des risques est bonne mais le CGAAER a proposé 5 recommandations :

- si une FREDON doit cesser, comment prévoir le transfert d'une structure déléguée à une autre ?
- la nécessité d'une convention prévisionnelle minimale ou un montant minimal payé rapidement pour éviter de mettre le délégataire dans une situation difficile ;
- l'amélioration de l'organisation entre les structures DRAAF et DGAL : il existe un référent national mais des questions similaires se posent dans chaque DRAAF. Il était préconisé un groupe de référents nationaux pour échanges (mis en place depuis l'audit) ;
- des instructions plus claires de la part de la DGAL et une validation explicite par la DGAL des choix régionaux d'organisation afin d'éviter des différences d'appréciation entre régions sur une situation équivalente ;
- des moyens en système d'information pas toujours ergonomiques : les DRAAF comme FREDON s'organisent par des moyens inventifs pour pallier à çà.

L'UNSA est revenue sur le coût/jour qui ne correspondait qu'au coût/jour du terrain et ne prévoyait pas les temps de rédaction des rapports et la gestion administrative (coût/jour autour des 500 €).

Elle a insisté également sur la nécessité d'information des SRAL en amont de FREDON France pour éviter que le délégataire ne soit informé des instructions, notes de service avant le SRAL.

L'accréditation COFRAC apporte une garantie vis-à-vis du délégataire dont l'absence de conflit d'intérêt est vérifiée lors du contrôle de la délégation.

Point d'information sur la campagne de vaccination IAHP

La campagne a été officiellement lancée au 1er octobre.

La participation des collègues au déploiement permet une couverture vaccinale plus rapide mais l'installation de l'immunité et la vaccination de tous les élevages ne devraient pas survenir avant janvier 2024. La DGAL est consciente qu'on n'est pas à l'abri de foyers d'ici la fin de l'année ou en 2024 mais il ne devrait pas y avoir d'abattage préventif massif comme auparavant.

Il est prévu la vaccination préventive des canards (Barbarie, mulard et pékin), dans des élevages de plus de 250 canards, sur tout le territoire sauf Corse (car pas d'élevage de plus de 250), toute l'année à compter d'octobre. Cette vaccination est obligatoire pour les canards à l'étage de la production, interdite pour les reproducteurs dont les produits sont exportés. On devrait ouvrir prochainement la vaccination aux oies (vaccin en cours de fabrication).

Concernant la cartographie de la campagne vaccinale : le Sud-Ouest et les régions Bretagne et Pays de la Loire ont été les territoires les plus touchés donc les premiers vaccinés.

Les régions les plus impactées sont les régions dans lesquelles on sait le mieux faire même si la population est dense. Pour les petites régions (Alsace : production foie gras), la mise en route sera plus difficile car ils n'ont pas eu de foyer d'IAHP. Il y a donc un point d'attention sur les grandes et les petites régions de production pour des risques différents.

Le coût de 100 millions d'euros est un investissement à hauteur de l'impact économique de la crise.

L'UNSA a alerté sur l'information qui circule des éleveurs qui pourraient vacciner euxmêmes.

La DGAL répond que les vétérinaires ne peuvent pas tout vacciner : il faudra peut-être envisager la formation de l'éleveur ou la formation d'équipes d'attrapeurs qui pourraient vacciner.

Dans ce cas, il n'y aura pas d'indemnisation de l'éleveur sur l'acte de vaccination comme c'est le cas avec les vétérinaires. Le Conseil de l'ordre des vétérinaires a reconnu cette possibilité sinon le délai sera trop long.

L'UNSA a alerté sur l'inquiétude des agents en cas d'une nouvelle explosion, notamment avec le non renouvellement du plan Adour.

Il a été abordé le CIA spécial car le recensement a été fait en septembre 2022 et d'autres agents ont été mobilisés ensuite. Le SRH et la DGAL se penchent sur ces cas actuellement. La demande de la nouvelle prime spéciale est en attente de retour du guichet unique pour validation. Dans le cas où la réponse ne serait pas apportée d'ici la fin de l'année, un CIA spécial comme en 2022 pourra être envisagé.

Point PLF 2024 et dialogue de gestion

644,7 millions d'euros, dont une hausse de 15 % du budget sur les dossiers hors planification écologique. + 53 ETP dont 40 pour la police sanitaire unique dont les recrutements ont été lancés par anticipation au second semestre 2023 pour être opérationnels en 2024. Sur les augmentations, on note : 38,4 millions sur la PSU, 50 millions pour les mandats SIEG (commande d'analyse pour les laboratoires départementaux), 4,3 millions sur les systèmes d'information et 2,1 millions d'euros pour les PSPC.

Deux sujets majeurs ont été abordés systématiquement : la mise en œuvre de la PSU et la gestion et l'anticipation de crise.



Déclaration liminaire CSA Alimentation

Paris, le 11 octobre 2023

la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans ce CSA Alimentation alors que la campagne de vaccination contre l'Influenza aviaire hautement pathogène a débuté depuis quelques jours.

Lorsqu'on nous avait annoncé fin juillet un démarrage de la campagne au 1^{er} octobre, nous étions inquiets puisque le plan vaccinal était en cours, que nous ignorions la disponibilité des vaccinateurs. Au final, celle-ci a démarré dans les temps, bon an mal an mais les outils manquent dans les directions départementales et régionales qui pour l'instant sont au point mort.

La crainte est ainsi de se retrouver à nouveau à travailler dans l'urgence avec une gestion dite de crise ... sans crise.

La vaccination va induire une charge de travail supplémentaire sur des services qui en parallèle gèrent toujours des foyers, la couverture vaccinale pouvant être suffisante au mieux en début d'année prochaine.

L'absence d'outils pendant six semaines comme annoncé nécessite pour les services la mise en œuvre d'une gestion temporaire et sans doute la nécessité d'une nouvelle saisie donc une charge de travail doublée. Précisons également que la diminution des postes administratifs des dernières années nous amène aujourd'hui à un report de cette charge sur les personnels techniques qui ont donc moins de temps pour le terrain.

L'UNSA insiste également sur la nécessité de ne pas changer les règles établies pour la vaccination et ce, malgré la pression des professionnels.

Nous revenons également sur le dispositif de reconnaissance des agents qui cette année encore ont œuvré dans la gestion de foyers, dans les abattages encore importants, dans les dossiers d'indemnisations toujours en cours, sans compter comme nous venons de l'évoquer la vaccination qui démarre.

A cette crise IAHP est venue s'ajouter la maladie hémorragique épizootique (MHE) pour les départements du Sud-Ouest déjà à bout de souffle. Pouvez-vous nous préciser quelle est l'incidence pour les services ? Quels dispositifs sont mis en œuvre ? Quels moyens supplémentaires alloués ?

En santé des végétaux, le nombre de foyers explose également. A ces derniers s'ajoute le BREXIT : pouvez-vous nous faire un point d'étape sur le calendrier de ce dernier (qui a été très fluctuant ces dernières années) et sur les effectifs prévus et/ou déjà attribués ?

La reconnaissance est nécessaire mais également l'augmentation des moyens alloués aux plans d'urgence et ce dans tous les domaines du BOP 206 dans les départements comme en régions.

Concernant les abattoirs, les agents rencontrent toujours des difficultés avec les SGCD qui ont souvent un manque de connaissance de nos rythmes de travail, spécificités, contraintes... Pour exemple, pour l'accès à des restaurants administratifs, certains SGCD proposent un accès à des RIA sur des horaires non compatibles avec l'activité. En cas de difficulté, la prime panier pourraitelle être envisagée ? Les convocations au siège doivent tenir compte aussi de ces contraintes et nécessitent une souplesse pour les remboursements.

Est-il prévu une révision de la "prime remplacement abattoir" (prévue à partir de 5 remplacements) dans le cadre du travail sur l'attractivité ? Cela permettrait de couvrir aussi les coûts de déplacement qui ont augmenté et ne rentrent pas dans le forfait mobilité.

L'attractivité des postes est à revoir pour les TSMA mais la pénurie de VO se fait sentir également.

Comment le fonctionnement d'un abattoir pourrait-il se faire sans Vétérinaire Officiel de proximité (sachant que pour certaines structures on a déjà un VO rural à 0.1 ou 0.2 ETP qui passe signer les certificats et prête son nom à un rapport d'inspection) ? Le management par des sorties d'école qui ne connaissent pas les abattoirs, les inspections produits etc... est compliqué.

Beaucoup d'agents en SVI ne peuvent pas suivre de formations du fait d'un manque de temps ou de la nécessité de se faire remplacer par un autre agent. De même, pour les congés, ils sont validés au dernier moment malgré des dépôts très en amont. Le recrutement de vacataires est de plus en plus difficile et périlleux : confidentialité, éthique etc... Et quand un vacataire parait être le bon, soit le contrat n'est pas renouvelé soit il ne souhaite pas le renouveler car il "a trouvé mieux ailleurs". La pénibilité des métiers est bien là avec les RPS, les TMS. Les agents des abattoirs sont en souffrance et le report de l'âge légal de la retraite n'arrange rien. Nombre d'agents réfléchissent à des mobilités sur d'autres missions voire des reconversions...

Sur l'attractivité des postes en abattoir, à quand le prochain GT, quelles avancées sur ce dossier ?

De plus en plus d'agents se sentent isolés dans une DDI au périmètre de plus en plus vaste et parfois contradictoire comme par exemple la difficulté dans le cas d'une DDETSPP d'établir des constats sanitaires pouvant avoir des conséquences sur des emplois alors que d'autres services travaillent sur l'emploi...

Sur la police sanitaire unique : les agents ont désormais démarré les missions transférées (ou pas). Les agents de la CCRF partent dans de fortes proportions sans que le tuilage prévu par les directions générales respectives sur le dernier trimestre de l'année puisse avoir lieu.

Les agents sont déjà débordés, en incapacité d'accompagner les nouveaux arrivants (notamment les nouveaux titulaires issus du concours exceptionnel). En même temps, quel tutorat apporter à un agent quand on n'est soi-même pas formé ? Les agents manquent de formation et ne voient pas de sessions de formations arriver.

Le bilan va devoir être fait rapidement sur les effectifs alloués à ces missions, ceci afin de pouvoir réclamer les moyens nécessaires pour mener à bien cette politique publique ayant des enjeux pour la santé de nos concitoyens.

Merci pour votre attention.